

2020_CT2_138

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 8 octobre 2020

**02_1_00
Bis**

■ **Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Territoire du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 15 Octobre 2020

33

FBPA 033-15/10/20 CM

■ Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Territoire du Pays d'Aix

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions des instructions budgétaires et comptables M 57 et M 49, le Budget Supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement constatés à la clôture de l'exercice précédent lors de l'approbation du Compte Administratif.

Il permet également de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires du Budget Primitif.

• Budget Annexe Aménagement :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	873 012,84 €	873 012,84 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	600 000,00 €	600 000,00 €

Le budget supplémentaire détaillé figure en annexe.

• **Budget Annexe Traitement des déchets :**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	3 203 243,00 €	3 203 243,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	14 589 585,00 €	14 589 585,00 €

Le budget supplémentaire détaillé figure en annexe.

• **Budget Annexe Assainissement en délégation :**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	3 627 675,00 €	3 627 675,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	8 832 190,57 €	8 832 190,57 €

Le budget supplémentaire détaillé figure en annexe.

• **Budget Annexe Eau en délégation :**

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	2 971 122,00 €	2 971 122,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	3 151 302,48 €	3 151 302,48 €

Le budget supplémentaire détaillé figure en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 019-7675/19 CM en date du 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération FBPA 021-8293/20/CM en date du 31 juillet 2020 approuvant la Décision Modificative n°1 pour 2020 des Budgets Annexes du Territoire du Pays d'Aix.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont intégrés les restes à réaliser ainsi que les reprises de résultats 2019 des Budgets Annexes Aménagement, Traitement des déchets, Assainissement en délégation et Eau en délégation du Territoire du Pays d'Aix aux Budgets Supplémentaires.

Article 2 :

Est adopté le Budget Supplémentaire 2020 des Budgets Annexes Aménagement, Traitement des déchets, Assainissement en délégation et Eau en délégation du Territoire du Pays d'Aix, tels que présentés et annexés.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201008-2020_CT2_138-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2020
Date de réception préfecture : 20/10/2020

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption du Budget Supplémentaire 2020 du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_138- DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020
